

Du 18 au 22 Novembre 2019

7^e CHALLENGE COVOITURAGE INTER-ENTREPRISES DE L'ARC JURASSIEN



Règlement

La septième édition du Challenge Covoiturage inter-entreprises de l'Arc jurassien est proposée dans le cadre du projet de Promotion du covoiturage dans l'Arc jurassien.

1. OBJETS

Le challenge covoiturage est proposé à toutes les structures des zones géographiques ([cf. liste des territoires](#)) concernées par le programme Interreg de covoiturage de l'Arc jurassien et leurs collaborateurs. Les structures peuvent participer en tant qu'établissement ; les collaborateurs en tant qu'individus. Pour les structures, l'objectif est d'inciter les collaborateurs à participer. Pour les collaborateurs, le challenge consiste à s'inscrire et à s'engager à covoiturer sur leurs trajets domicile-travail du 18 au 22 novembre 2019.

2. BUTS

- Faire découvrir et encourager la pratique du covoiturage dans l'établissement par un concours ludique et simple.
- Valoriser les collaborateurs pratiquant déjà le covoiturage.
- Valoriser l'implication des établissements dans la recherche de solutions alternatives à l'autosolisme.

3. INSCRIPTIONS

Ce concours est ouvert à **tous les établissements** situés dans les zones géographiques concernées du programme de covoiturage :

- Si l'établissement participe déjà au programme, il peut s'inscrire au challenge.
- S'il ne participe pas au programme, il doit le rejoindre en contactant Mobilidée à info@mobilidee.ch pour pouvoir participer au challenge.

3 catégories d'établissements ont été créées selon l'effectif du site de l'entreprise :

- 2 à 100 collaborateurs
- 101 à 250 collaborateurs
- + de 250 collaborateurs

En cas de besoin, une catégorie comprenant 2 à 50 collaborateurs pourra être créée.

Ce concours est ouvert à **tous les collaborateurs** des zones géographiques concernées (même si leur établissement n'a pas rejoint le programme de covoiturage) :

- qui pratiquent déjà le covoiturage
- qui veulent tester le covoiturage

Les collaborateurs s'inscrivent par équipage de 2 à 5 covoituteurs. Chaque équipage doit désigner un chef d'équipe pour la durée du concours.

4. RÉCOMPENSES

Les établissements participant qui totaliseront le plus grand pourcentage de covoituteurs inscrits (nombre d'inscrits en fonction du nombre total de collaborateurs du site) remporteront le challenge.

4. RÉCOMPENSES (SUITE)

Une **remise de prix médiatisée** (conférence de presse), avec délivrance d'un diplôme et d'un trophée, constitue la récompense « Entreprise » (un prix par catégorie).

Pour les collaborateurs, la récompense se fera par **tirage au sort**. Une équipe tirée au sort parmi l'ensemble des participants recevra un bon pour une année d'essence offerte (valeur CHF 2'000.- ou 1700 euros). 9 équipes recevront un bon pour un repas dans un restaurant gastronomique de la région (valeur CHF 200.-). Le tirage au sort des 9 équipes sera réparti selon les zones géographiques du programme de covoiturage.

Les 500 premiers inscrits recevront une surprise (les envois seront effectués avant février 2020.).

5. DÉLAIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les collaborateurs peuvent s'inscrire du **du 21 octobre au 15 novembre 2019 inclus**.

Tout établissement participant au challenge covoiturage s'engage à :

- Diffuser les emails / informations auprès de leurs collaborateurs ;
- Distribuer en interne les outils de communication préalablement fournis ;
- De manière générale, à promouvoir le concours auprès de leurs collaborateurs.

Les entreprises gagnantes s'engagent à se faire représenter lors de la remise des prix. Une tribune sera donnée à cette occasion pour présenter l'établissement, la politique de mobilité de l'entreprise et les efforts consentis pour la promotion du covoiturage. Les entreprises gagnantes peuvent être citées dans les publications relatives au challenge covoiturage.

Une participation par personne est admise. Les doublons seront systématiquement supprimés.

Les gagnants du challenge seront annoncés sur le site internet de www.covoiturage-arcjurassien.com et dans les parutions web et presse relatifs au programme.

La participation au Challenge Covoiturage est gratuite pour les entreprises et leurs collaborateurs. Les outils de communication sont également fournis gratuitement, dans la limite des stocks disponibles.

Les données transmises par les participants, via le formulaire d'inscription, seront exclusivement utilisées dans le cadre de ce concours (contact des gagnants et envoi des newsletters).

Ces données ne seront jamais transmises à des tiers, sauf auprès de la Centrale mobilité et / ou des entreprises, pour les personnes qui ont donné leur accord, via le formulaire d'inscription. Par ailleurs, nous ne stockons aucune autres données exceptées celles fournies dans le cadre du formulaire d'inscription par les participants.

